DE2022-35

Envoyé en préfecture le 23/05/2022 Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022

ID: 089-218904530-20220517-VILL2022\_\_35-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Nombre de membres

Séance du 17 mai 2022

En exercice: 15

L'An deux mille vingt-deux, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit Présents: 12

par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Votants: 12

Présents: Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL.

Date de convocation : 10 mai 2022

Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline

PORTOLES, Florence CAPITAIN, Céline PARIS

Date d'affichage :

10 mai 2022

Absents excusés: Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Séverine TROMPARENT

## OBJET DE LA DELIBERATION

## AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS DE TRAVAIL DE REMPLACEMENT

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles;

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré :

## DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir les crédits au budget.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus. Ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Pascal BARBERET